

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

TROISIEME CONFERENCE TECHNIQUE DES PECHEES

KOROR, ARCHIPEL PALAU  
TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(3 - 14 juin 1968)

RAPPORT SUR LES INDUSTRIES MARINES DES FIDJI

par

Albert E. Adams  
Chargé des pêches

RESUME

Le bien-être économique et social de la Colonie des îles Fidji ne peut se concevoir sans un développement des pêches locales. Cette activité offre de grandes possibilités, mais elle a besoin d'une impulsion initiale. Celle-ci peut lui être donnée par des projets à court terme qui ont déjà fait l'objet d'essais préliminaires, tels que la pêche commerciale des poissons d'appât et de la crevette, complétés par l'introduction, sur un vaste front, de méthodes efficaces et économiques de ramassage, de transport et de conservation du poisson pêché. L'auteur étudie d'une part l'action éducative nécessaire pour mettre ces projets en oeuvre, d'autre part l'infrastructure sur laquelle doit reposer le développement de la pêche, enfin le recours aux organisations bénévoles.

INTRODUCTION

Toutes les quelques années, on signale une enquête sur les possibilités qu'offrent les pêches aux îles Fidji. Les recommandations faites par Hornell en 1939 sont aussi valables aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a près de trente ans. Aussi notre propos n'est-il pas d'examiner les propositions présentées jusqu'ici, mais de déterminer quelles sont les possibilités actuelles.

LA SITUATION ACTUELLE

2. Les prémisses suivantes peuvent être posées sans prêter à discussion :

- a) Nombre d'habitants des îles Fidji s'intéressent à la pêche commerciale mais exploitent mal ses ressources.
- b) La faune des eaux continentales et côtières n'est pas inépuisable, mais on ignore son importance exacte.
- c) La croissance démographique dans l'archipel atteint le taux phénoménal de 3,4%. Il est donc nécessaire de développer dès maintenant la pêche maritime et celle en eau douce afin d'assurer un niveau de vie correct dans dix ans.
- d) Les importations de poissons et de produits à base de poisson grèvent le budget de la Colonie de 1.264.994 livres fidjiennes par an.

La Division des pêches part du principe que le développement doit commencer dès maintenant, même si la situation est encore mal connue. Elle estime d'une part que ce développement doit être conçu de façon à ne pas mettre les ressources des pêches en danger par ignorance, d'autre part que la recherche scientifique doit aller de pair avec le développement économique. En avançant simultanément sur plusieurs fronts - pêche de la crevette et de poissons d'appât, ostréiculture, installation de silos à glace pour entreposer et conserver les prises, enfin pisciculture en bassin - on pourrait escompter des résultats rapides.

4. En dehors des pêcheries japonaises de thon, qui relèvent d'une organisation extrêmement poussée, les opérations de pêche ne sont pas organisées dans la Colonie, sauf rares exceptions ; elles sont sporadiques et le pêcheur ne se préoccupe guère que de rapporter du poisson aux siens. On compte 375 pêcheurs patentés qui emploient un total de 658 personnes, et 380 bateaux de pêche immatriculés dont aucun n'est capable d'effectuer une campagne de pêche en eaux assez lointaines et dont la plupart ne conviennent pas à la pêche pélagique, puisque environ 90% des embarcations de pêche sont de simples plates de 4 à 8 mètres de long.

5. Il semble bien que les pêcheurs japonais exploitent les eaux côtières. Grâce aux engins et aux techniques perfectionnés qu'ils emploient, ils prélèvent un lourd tribut sur la faune de ces eaux. Il serait bon, nous semble-t-il, de donner la préférence aux pêcheurs locaux en organisant la pêche côtière.

6. Un mouvement d'organisation de coopératives de vente se dessine lentement, comme en témoigne la création de la Coopérative des pêcheurs du district sud, formée d'un petit groupe de pêcheurs de la Rewa et de Bau : deux autres groupes de pêcheurs ont commencé à se grouper en coopérative sous le contrôle de la Division des pêches.

7. Alors que dans bien des pays, dont le Royaume-Uni, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et les Etats-Unis, la limite des eaux territoriales a été portée à 12 milles des côtes, pour la pêche, elle reste fixée à 3 milles dans les îles Fidji.

#### ECOULEMENT DU POISSON

8. La commercialisation du poisson ne fait l'objet d'aucune organisation. Il n'existe qu'un seul marché au poisson correct. Les autres ne sont pas satisfaisants, en particulier sur le plan de l'hygiène, dont les principes les plus élémentaires sont méconnus.

9. Dans les îles, la plus grande partie du poisson pêché est consommée sur place par les pêcheurs eux-mêmes et par le village auquel ils appartiennent.

10. Dans les cas où le poisson entre dans le circuit commercial, sa manipulation laisse beaucoup à désirer d'un bout à l'autre du circuit. On estime que moins de 50% des pêcheurs utilisent de la glace pour conserver leurs prises. Ceux qui ont de la glace à bord ne se donnent pas la peine de la transporter jusqu'au marché.

#### PERSPECTIVES

11. L'importance des stocks de poisson d'intérêt économique dans les eaux fidjiennes n'a pas été évaluée. Il ne fait néanmoins pas de doute qu'ils sont sous exploités.

12. Les espèces côtières telles que le mullet ont la réputation d'abonder dans la plus grande partie de l'archipel et notamment dans les provinces de Macuata et de Bua. On attrape aussi dans ces eaux d'assez grandes quantités de poissons pélagiques autres que le thon (tazars par exemple).
13. Le thon est très répandu dans toutes les eaux de la Colonie et l'une des grandes zones de pêche des Japonais durant la campagne de pêche de novembre chevauche l'archipel.
14. Les poissons de fond (chirurgiens, becs de perroquets) et les poissons dit de récif seraient également abondants dans les îles.
15. On trouve aussi, en quantités variables et répartis de façon inégale, des crabes et d'autres crustacés, ainsi que des huîtres et d'autres mollusques.
16. Des récents essais de chalutage dans le delta de la Rewa ont révélé la présence d'un grand nombre de bêtes-de-mer. Des premiers travaux entrepris avec le Service de l'élevage, il ressort que l'holothurie pourrait, après traitement, constituer un aliment excellent et économique pour les porcs.
17. Il existe aussi un débouché pour une centaine de tonnes de bêtes-de-mer sélectionnées séchées. Les variétés recherchées seront sans doute trouvées lors des prochaines opérations de chalutage. La valeur de cette production, qui est à distinguer de celle destinée à l'alimentation des porcs, serait de 30.000 livres fidjiennes aux cours actuels.
18. D'autres expériences récemment effectuées ont montré que les eaux côtières étaient riches en poissons pour appâts.
19. Or, les nombreuses espèces de poissons qui servent à cet usage se pêchent facilement avec un matériel simple. L'exploitation de cette ressource créerait de nombreux emplois et concourrait à freiner l'exode des ruraux vers les villes.
20. Il est impossible d'évaluer les réserves de nacre se prêtant à une exploitation commerciale, mais on pense qu'elles sont suffisantes pour justifier l'organisation, sur une petite échelle, de la pêche de la nacre et pour alimenter en nacres vivantes au moins une entreprise de culture d'huîtres nacrifères qui, une fois en pleine production, aurait une capacité d'absorption de 5 à 15.000 nacres.

#### MAIN-D'OEUVRE

21. On ne dispose pas d'un corps de pêcheurs expérimentés qui puisse prendre la direction du développement de la pêche côtière. De vastes programmes de formation sont donc nécessaires pour enseigner tant les méthodes modernes de pêche et de commercialisation que les principes d'hygiène à observer dans l'industrie du poisson.

#### MARCHES

22. Suva et ses environs comptent une centaine de milliers d'habitants. Pour une consommation moyenne de l'ordre de 35 kg par personne, la production devrait donc être de l'ordre de 3.600 tonnes par an. Pour nourrir les quelque 500.000 habitants de l'archipel, il faudrait envisager une production annuelle de 18.000 tonnes de poisson. Encore cette consommation individuelle est-elle très inférieure à celle de l'Indonésie ou des Philippines.

23. Il existe un marché d'exportation pour un petit nombre de produits de la mer tels que la bêche-de-mer, la nacre et la perle de culture. De même, on pourrait sans doute vendre des poissons pour appâts congelés dans les territoires insulaires voisins et aux entreprises japonaises de pêche installées dans le Pacifique.

24. Parallèlement à une action éducative, la Division des pêches devra surveiller d'assez près la commercialisation, surtout dans les débuts. De mauvaises méthodes de commercialisation pourraient en effet facilement tuer une jeune industrie. La commercialisation demande à être correctement organisée ; il serait peut-être bon de confier à une association de coopératives de pêcheurs des îles Fidji les opérations d'achat et de vente du poisson et la prospection de nouveaux marchés.

#### PROJETS DE DEVELOPPEMENT

25. Compte tenu de la situation actuelle, il paraît indiqué de préparer l'avenir en encourageant de petites opérations de pêche qui soient à la mesure des possibilités financières des pêcheurs locaux et qui se donnent pour objet l'exploitation des faunes néritique, profonde, et pélagique dans les eaux côtières.

26. L'exploitation de ces ressources appelle deux genres d'action : d'une part la formation des pêcheurs, d'autre part la mise en place d'une organisation de commercialisation.

27. Il conviendra de s'attacher tout spécialement aux techniques de manutention et de conservation du poisson, ainsi qu'au transport du produit de la pêche.

28. La mise en service de petits bateaux transporteurs devrait beaucoup accélérer le développement de la pêche côtière ; aussi a-t-on inauguré, dans le cadre du programme actuel de formation, un projet-pilote dont le but est de financer la construction, par un groupe de pêcheurs, d'une plate isothermique du type Beqa, équipée d'un moteur Diesel rapide de 20 à 25 CV à refroidissement par air.

29. Le principal obstacle au développement de la pêche dans les îles du Pacifique et dans certains autres territoires est le problème du transport et de la conservation du poisson. A première vue, Fidji ne semble pas échapper à cette règle. Cependant, on espère que la mise en service des petits bateaux transporteurs isothermiques mentionnés au paragraphe précédent et l'installation de silos à glace dans les centres de pêche les mieux situés de l'archipel central et des îles excentriques permettront de résoudre ce problème et d'entreprendre l'exploitation des ressources faunistiques de ces eaux, ce qui était chose impossible jusqu'ici.

Les silos à glace sont des caisses isothermiques construites en matériaux locaux, que l'on place dans des trous creusés dans le sol et qui servent de glacières pour l'entreposage de la glace destinée aux bateaux transporteurs. Idéalement, ils doivent être doublés d'un deuxième récipient de fabrication analogue permettant d'entreposer le poisson jusqu'au passage d'un bateau sur lequel il pourra être chargé.

Le poisson pêché sous la direction générale du spécialiste chargé de la vulgarisation et de la formation techniques sera nettoyé et emmagasiné dans ces glacières.

Dans les débuts du projet, l'approvisionnement en glace et le transport du poisson seront assurés par les navires de la Division des

pêches lors des traversées qu'ils effectuent régulièrement dans le cadre du programme général de formation (et, plus particulièrement, de sa coordination avec le projet intitulé MANUTENTION ET TRANSPORT DU POISSON AU MARCHE). La glace peut être achetée à Levuka au prix de 3 livres la tonne. Lors de ses descentes, le navire déposera la glace et chargera le poisson congelé entreposé dans les glacières, conservant à bord ce qui lui est nécessaire comme glace pour le transport du poisson.

Lorsque le projet sera plus avancé, la vente du poisson rapportera aux pêcheurs suffisamment d'argent pour acheter de meilleurs bateaux de pêche ainsi que des navires plus grands capables de transporter le poisson jusqu'à certains points de vente centraux et de charger la glace pour le voyage de retour.

30. Les pêcheurs japonais qui pratiquent la pêche à la palangre utilisent presque exclusivement comme appâts des saurels (Colodabris saira), espèce qui, sur la côte nord-est de Honahu, fait l'objet d'une pêche saisonnière au carrelet.

Les critères fixés par les Japonais pour les poissons utilisés comme appâts sont les suivants : le poisson doit être assez effilé, de couleur argentée et mesurer de 20 à 23 cm de long. Après congélation ou salage, la chair doit demeurer assez ferme. Pour les Japonais, il est très important que les appâts soient juste de la bonne longueur.

La Division des pêches a constaté qu'une espèce de poisson répondant à ces critères se trouvait couramment dans les eaux fidjiennes. Sa forme, ses dimensions et sa couleur lui permettraient de remplacer avantageusement les appâts importés. Decapterus sanctae-helenae (appelé localement le Yatule) est très abondant dans les eaux côtières. C'est une espèce également très estimée pour sa chair aussi bien par les pêcheurs à la palangre des îles Hawaï que par les populations locales.

Les premières expériences indiquent que l'espèce locale se conserve plus longtemps que les saurels importés.

Avec l'introduction des techniques éprouvées qu'utilisent nos voisins relativement proches des pays du Sud-Est asiatique et que mon ministre a certainement étudiées lors de son récent passage en Malaisie, on peut espérer faire rapidement de la pêche au poisson pour appât une importante activité. Dans certains pays, comme les Philippines, le tiers de la production nationale de poisson est pêché au carrelet.

On estime pouvoir écouler 1.000 tonnes d'appâts par an, ce qui rapporterait à la Colonie un revenu annuel d'environ 112.000 livres fidjiennes (si la livre de poisson était vendue 5 pence de moins que les appâts importés du Japon).

Sur le plan financier, la pêche au carrelet est parfaitement à la portée des pêcheurs locaux ; par ailleurs, elle pourrait se faire avec les embarcations de pêche actuelles.

Les seules dépenses à envisager sont l'achat de lampes à vapeur de mercure de faible puissance pour attirer les poissons, ainsi que de lamparas et de carrelets philippins modifiés.

31. On a démontré qu'il était possible, avec les bateaux de pêche actuels, d'effectuer de petites opérations de chalutage dans les estuaires des fleuves pour y pêcher la crevette. Ces essais de pêche au chalut ont révélé la présence de stocks inexploités de crevettes. Il est difficile d'en déterminer la valeur commerciale car la Division des pêches hésite à transposer les chiffres valables pour la Californie.

En Californie, un chalutage expérimental de cinq minutes avec un filet miniature permettant d'attraper 3 à 4 crevettes montre que, sur le même parcours et en utilisant le grand chalut, on aurait une pêche garantie de 135 kg de crevettes (poids calculé avec les têtes).

Tant qu'on n'aura pas fait d'autres essais avec un filet commercial de dimensions normales, ces chiffres restent sujets à caution. Signalons cependant que les dragues effectuées la nuit du 27 mars ont donné les résultats suivants : dragues 1 à 8 - 1, 0, 8, 1, 5, 4, 1, 3 crevettes respectivement. Les essais faits la veille, à la lumière du jour, ont permis de ramener respectivement deux et une crevettes.

La pêche de la crevette créerait des emplois non seulement de pêcheurs mais aussi de décortiqueuses. Avec un peu d'habitude, une femme peut décortiquer une moyenne de 27 kg (poids vif) de crevettes par jour. Il faut 40 femmes travaillant une journée complète (de 8 heures) pour préparer la quantité de crevettes décortiquées qui peut être congelée en 2 heures. D'autre part, les embarcations de pêche actuelles peuvent être transformées à peu de frais pour la pêche au chalut à crevettes.

32. Des essais de culture d'huîtres comestibles sont en cours. Du naissain d'environ 5.000 huîtres de l'espèce Ostrea gigas a été placé sur des radeaux collecteurs près de la base de la Division des pêches à Lami.

33. On a également tenté d'introduire aux îles Fidji la pisciculture en étang, mais une action de vulgarisation s'impose d'urgence dans ce domaine. Il faut, en effet, initier les habitants aux méthodes d'entretien des étangs et de conduite de ce genre d'élevage. L'instruction doit être quotidienne et porter sur une assez longue période pour donner des résultats. Crevettes et poissons peuvent être élevés dans des bassins de pisciculture. Il existe déjà des bassins dans certains villages, mais ils sont mal exploités.

34. On envisage une série d'essais portant sur l'emploi du poisson comme agent de lutte biologique contre les herbes qui envahissent les bassins. Le premier poisson qu'on se propose d'introduire à cet effet est Ctenopharyngodon idellus.

35. La nécessité d'une collection scientifique des organismes marins du Pacifique Sud se fait sentir depuis longtemps. Avec la création de l'Université du Pacifique Sud, l'opération devient urgente. La Division des pêches est appelée à y jouer un rôle de premier plan ; elle fournira à ceux qui s'intéressent aux pêches tous les renseignements voulus.

36. Parallèlement à l'établissement de cette collection et à la mise en oeuvre des projets de développement, il conviendrait d'entreprendre l'inventaire détaillé de toutes les ressources halieutiques de la colonie, considérée dans son ensemble.

#### STATISTIQUES

37. La pénurie de statistiques fiables sur les quantités de poissons pêchées dans la Colonie met en relief la nécessité d'établir des relevés statistiques des prises, des bateaux et des engins utilisés, enfin du nombre de personnes travaillant dans ce secteur.

38. Ces statistiques permettront de déceler à l'avance tout indice de surexploitation biologique et constitueront le point de départ des recherches ultérieures.

39. Un inventaire de l'équipement du secteur des pêches se prépare avec la collaboration des inspecteurs des marchés.

#### FORMATION

40. Pour faire face au développement des pêches, la Division devra étoffer ses services. Il n'existe pas, dans la Colonie, d'agents ayant reçu la formation professionnelle voulue ; aussi sera-t-il essentiel de faire appel à un spécialiste pour initier les nouvelles recrues du service à tous les aspects de leur travail - organisation de la pêche, manutention, traitement, transport et commercialisation du poisson, techniques de recherche.

#### PERSONNEL

41. Les projets de développement des pêches exigent plus de personnel que de crédits.

Pour former pêcheurs et techniciens locaux, il faut que les instructeurs vivent parmi les gens de l'endroit auxquels ils ne cesseront de prodiguer enseignement et conseils. Il est important que des agents locaux soient formés aussi rapidement que possible afin d'assurer la relève des techniciens recrutés à l'extérieur. Des cours techniques accélérés, de brève durée, permettraient à la fois d'inculquer les connaissances voulues et de les perfectionner régulièrement. Cela étant, une bonne formule consisterait à faire appel, dans les débuts, au Corps de la paix des Etats-Unis dont les volontaires collaboreraient aux projets en cours tout en servant d'instructeurs. Le Corps de la paix apporterait à la Division des pêches une aide technique supplémentaire en la personne d'un océanographe biologiste qui est déjà sur place.

Les volontaires pourraient être progressivement retirés au fur et à mesure qu'on disposerait d'effectifs locaux qualifiés.

#### APPLICATION DE LA REGLEMENTATION

42. En matière de pêche, réglementation est synonyme de conservation plutôt que de mesures de police. Sur le plan administratif, le service de surveillance de la pêche devrait avoir ses propres agents, mais la formation de ces derniers doit viser à en faire des propagandistes de la conservation plutôt que des agents de police.

Avec les autres membres de la Division des pêches, ces agents seraient donc chargés de mettre les groupements locaux de pêcheurs, les écoliers, etc. au courant des mesures de conservation nécessaires, des projets intéressant la pêche et des programmes de recherche de la Division.

#### VULGARISATION

43. La création d'un service de vulgarisation au sein de la Division des pêches s'impose d'urgence. Son rôle serait d'apporter une aide et des conseils aux pêcheurs aux prises avec leurs problèmes professionnels quotidiens, d'aider à équiper des petits bateaux pour la pêche aux poissons d'appât et celle de la crevette, enfin d'améliorer les méthodes de pêche en usage.

La manutention, l'entreposage, la transformation et le transport du poisson doivent également figurer au programme de vulgarisation ; le projet de création d'un système organisé de transport fondé sur l'aménagement de silos à glace dans des îles devrait permettre d'acheminer vers les grandes agglomérations une plus grande quantité de poisson. Parallèlement, la qualité du produit livré aux consommateurs se trouvera améliorée par un bon contrôle des méthodes de nettoyage et de conservation.

On compte que ce projet à lui seul doublera la quantité de poisson commercialisable débarquée chaque année dans les grands centres de vente.

L'agent de vulgarisation séjournera assez longtemps dans un même village ou un même district pour y laisser les choses en bon état de marche.

#### ORGANISATION

44. La Division des pêches sera organisée en trois grandes sections.

- A. Une section générale responsable de tout ce qui a trait à la pêche et dont fera partie le service de surveillance de la pêche.

Cette section aura les tâches suivantes : dresser et tenir à jour un état exact de la situation dans le secteur économique des pêches, y compris l'inventaire de l'équipement de ce secteur.

Fournir des relevés exacts des opérations de pêche, de leurs résultats, des produits de la pêche mis sur le marché, et mettre ces éléments d'information à la disposition des services de recherche.

Faire respecter la réglementation et les programmes de conservation grâce à un service de garde-pêches et d'inspection.

Recommander les règlements nécessaires au contrôle et à la bonne marche de ce secteur d'activité.

- B. Une section de développement dont relèveront d'une part la vulgarisation, d'autre part la mise en oeuvre des projets de développement.

Elle sera subdivisée en services correspondant aux différentes activités suivantes :

- 1/ la vulgarisation, qui portera sur les bateaux et les méthodes de pêche, la manutention, l'entreposage, la transformation et le transport des produits de la pêche ;
- 2/ la planification et la mise en oeuvre d'un système organisé de commercialisation.

- C. Une section de recherche chargée de mettre en oeuvre les programmes de recherches ichtyobiologiques et hydrographiques, d'effectuer l'ensemble des études relatives à l'économie des pêches et d'élaborer des rapports accompagnés de recommandations concernant la conservation de la faune ichtyologique et l'économie des pêches.



De préparer et d'effectuer des enquêtes sur les ressources halieutiques et, notamment, d'étudier la viabilité de projets tels que la pêche commerciale des poissons d'appât et de la crevette.

De tenir des relevés biologiques et de créer une collection scientifique de référence ; de présenter des rapports techniques sur les projets de développement.

Enfin, d'assurer une liaison permanente avec la section de développement de façon à ce que la vulgarisation tienne compte des résultats des travaux de recherche les plus récents.

## RECOMMANDATIONS

### 45. PERSONNEL

On a déjà dit que la Division des pêches n'avait pas d'agents qualifiés sur place et que, pour faire face à ses besoins immédiats, il lui faudrait un spécialiste chargé de la formation technique et une équipe de Volontaires.

Le spécialiste chargé de la formation technique sera vraisemblablement recruté dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement. Or, aux termes de l'accord type d'assistance technique, c'est au gouvernement bénéficiaire qu'il appartiendrait d'assurer le logement des experts, dans des conditions identiques à celles dont jouissent ses propres fonctionnaires.

Une aide technique supplémentaire sera nécessaire pour assurer le bon contrôle des projets de développement dans les débuts, donner l'impulsion voulue aux projets énumérés plus haut et former des éléments locaux capables de prendre la relève.

On a déjà suggéré de mettre à la disposition de la Division des pêches des Volontaires du Corps de la paix. Ils seraient affectés aux tâches suivantes : recherches sur la pêche de la crevette et des poissons d'appât ; mise en place d'un système organisé de conservation, de transport et de commercialisation du poisson (coopératives) ; formation de pêcheurs aux méthodes nouvelles ; formation d'auxiliaires destinés à prendre leur relève - il s'agirait d'initier ces auxiliaires à l'emploi des engins expérimentaux de pêche, aux tests biologiques et chimiques, aux méthodes d'identification des poissons, etc. Enfin, les volontaires seraient chargés des travaux de recherche pure jusqu'à ce qu'on dispose d'éléments qualifiés capables de les remplacer.

Au début, les volontaires feraient fonction d'agents de vulgarisation dans les villages et les districts, d'instructeurs et d'assistants techniques dans le cadre des projets de pêche de la crevette et des poissons d'appât, d'ostréiculture et de pisciculture, et de conseillers en matière de réglementation de la pêche et de conservation des ressources halieutiques auprès des pêcheurs, des écoliers, etc.

Un minimum de douze volontaires paraît nécessaire pour mettre en oeuvre le programme exposé dans le présent rapport.

Si cette proposition est agréée, la Division pourra recruter de petites équipes de personnel local (dont le nombre sera fonction des possibilités de formation) et mettre en train les projets de développement.

Il faudra loger six volontaires à Suva. S'ils sont célibataires, on pourrait leur affecter trois appartements du type "Classe VI". Ces appartements pourraient être construits dans l'enceinte de la Division des pêches et servir au logement du personnel de cette Division après le départ des volontaires.

Cela représenterait, pour le gouvernement, une dépense de l'ordre de £3.800, soit 630 livres par volontaire pendant deux ans.

Dans les stations de Lautoka, de Labasa et de Levuka, des logements seraient probablement disponibles dans les immeubles du Gouvernement.

Les agents de vulgarisation (volontaires) seraient stationnés à Kadavu, à Lau et dans le village de Naivilaca (Rewa) où ils seraient logés dans des "bure"\*. La dépense qui en résulterait pour le Gouvernement serait de l'ordre de £300.

Le maintien de la liaison avec une branche d'activité en plein développement exigera un travail considérable. Or, si l'on veut atteindre les objectifs de production proposés dans le présent rapport, il faut que le développement de la Division des pêches suive la même cadence.

D'après nos prévisions, un minimum de quarante agents sera nécessaire pour assurer la liaison avec les pêcheurs de toutes les îles de l'archipel, rassembler les renseignements sans lesquels on ne saurait établir une évaluation valable des stocks du secteur des pêches, initier les pêcheurs locaux à l'emploi, à l'entretien et à la réparation d'engins de pêche mieux conçus et les amener à adopter de meilleures techniques de maintenance, de nettoyage, de conservation et de transport du poisson.

Ces agents seraient recrutés à raison de six la première année (1969), sept les deuxième et troisième années (1970/71), six la quatrième année (1972), et quatre la cinquième année (1973).

Nous avons joint au présent document un organigramme de la Division des pêches en 1973, ainsi que des précisions sur les incidences financières de nos propositions relatives aux effectifs de la Division.

46. Les autres grandes recommandations figurant dans le présent rapport sont récapitulées ci-après :

1/ Favoriser le développement d'opérations de pêche de petite envergure, grâce aux mesures suivantes :

- a) construction et équipement, après en avoir établi les plans, d'un petit bateau transporteur type de 9 à 10m, doté d'un réservoir à glace isothermique, équipé d'un moteur diesel de 20 à 25 CV à refroidissement par air, et pouvant transporter environ quatre personnes ; il serait préférable que ce bateau soit du même type que les plates Beqa ;

---

\* N. d. T. : Cases fidjiennes

- b) construction et installation, après en avoir établi les plans, de silos à glace types; démonstration, grâce à des projets-pilotes, de leur efficacité dans une industrie en voie de développement ;
  - c) formation des pêcheurs à de nouvelles méthodes perfectionnées de pêche, de manutention, d'entreposage et de transformation du poisson, d'entretien des bateaux et des engins de pêche, etc. ;
  - d) achat d'équipement, des bateaux transporteurs et des silos à glace grâce aux résultats du programme de formation (si possible) ;
  - e) étude des possibilités de financement des pêches ; il faudrait notamment prévoir l'achat de plus grands navires pour la pêche côtière à la palangre et l'exploitation d'autres espèces pélagiques ayant un intérêt commercial ;
  - f) étude des possibilités de porter à 12 milles la limite des eaux réservées aux seuls pêcheurs fidjiens (il faudrait pour cela prévoir le retrait progressif - échelonné sur dix ans - des pêcheurs japonais). Ainsi la pêche maritime pourrait-elle faire l'objet de mesures de conservation satisfaisantes en vue de son exploitation par les pêcheurs locaux.
- 2/ Mettre au point des techniques d'enquête sur les stocks de crevettes des estuaires de façon à adapter les méthodes et l'intensité de la pêche à l'importance de ces stocks.
  - 3/ Entreprendre, en faisant appel à des méthodes de pêche perfectionnées, des opérations expérimentales de capture de poissons d'appât, afin de déterminer la valeur commerciale de l'espèce Decapterus sanctaehelenae ; promouvoir la création d'une petite pêche commerciale de cette espèce, adaptée au volume de la demande.
  - 4/ Etudier les perspectives de l'ostréiculture et déterminer, grâce à des essais, si l'espèce introduite convient.
  - 5/ Organiser une action éducative pour promouvoir l'adoption de bonnes techniques de pisciculture en bassin.
  - 6/ Etudier le rôle que pourraient jouer différents poissons dans la lutte biologique contre les plantes qui envahissent les eaux du delta de la Rewa.
  - 7/ Prendre des dispositions pour rassembler, dans le cadre des programmes actuels de formation, les éléments d'une collection de référence.

#### 47. RESUME

Cet examen des perspectives de développement met en relief plusieurs éléments importants dont il faudra nécessairement tenir compte lorsqu'on arrêtera une politique de développement :

Ce sont :

- 1/ l'existence de ressources ; nous savons avec certitude que certaines d'entre elles sont sous-exploitées. Il en est d'autres dont on peut tirer des produits qui ont une importance commerciale suffisante pour justifier l'étude, dès que possible, des rendements que l'on pourrait en attendre ;

- 2/ l'existence d'une main-d'oeuvre pour qui il faut créer des emplois et qui, d'autre part, a besoin de plus grandes quantités de poisson pour sa propre alimentation ;
- 3/ les problèmes climatiques dont il faut tenir compte dans la manutention et l'entreposage d'une denrée périssable telle que le poisson ;
- 4/ les problèmes que pose l'éloignement des îles excentriques par rapport aux marchés éventuels ;
- 5/ la pénurie de personnes expérimentées pouvant prendre la direction du mouvement de développement ou former les pêcheurs ;
- 6/ l'absence d'une infrastructure professionnelle et de l'équipement nécessaire au fonctionnement de ce secteur d'activité ; également le fait que ce secteur n'est pas intégré dans l'infrastructure économique générale.

C'est en tenant compte de ces considérations que je recommande les projets de développement exposés dans le présent rapport.

Texte original : anglais

ANNEXE I

SPC/Fisheries/Tech.6(HQ)

6 mai 1968

CREATION D'UNE PETITE PECHE COMMERCIALE DE LA CREVETTE

Des premiers essais ont été effectués à l'aide d'un petit chalut à crevettes pour déterminer si les stocks étaient assez abondants pour être commercialement exploités ; les résultats sont suffisants pour justifier l'emploi de filets de dimensions normales et du matériel correspondant.

Les objectifs de l'enquête élargie seront les suivants :

- 1/ localiser les bancs de crevettes commercialement exploitables ;
- 2/ délimiter, si possible, les parties du fond de la mer qui correspondent aux bonnes zones de pêche de la crevette ;
- 3/ déterminer la saison de pêche dans les différentes zones ;
- 4/ comparer, par des essais, l'efficacité de différents types de chaluts à crevettes.

La première opération devrait consister à prospecter aussi rapidement que possible la zone correspondant au lit de la mer dans les principaux estuaires, jusqu'à une profondeur de 90m si possible.

Si cette prospection révèle la présence de stocks de crevettes se prêtant à une exploitation commerciale, des essais de pêche très poussés seront immédiatement entrepris.

Les zones qui paraissent prometteuses seront réexaminées à intervalles réguliers.

CREDITS NECESSAIRES POUR LA MISE EN OEUVRE IMMEDIATE DU PROJET

Chaluts à crevettes, flotteurs, plateaux élévateurs	£ 250
Treuil différentiel	£ 200
Câbles	£ 50
	<hr/>
Total :	£ 500
	<hr/>

---

Texte original : anglais

ANNEXE II

SPC/Fisheries/Tech.6(HQ)

6 mai 1968

MISE EN PLACE D'UN PETIT PROJET DE PECHE COMMERCIALE

La formule qui paraît la plus susceptible de donner aux pêches un essor immédiat est la mise en service de petits bateaux transporteurs isothermiques, à moteur diesel.

Le projet envisage l'emploi de petits bateaux transporteurs qui pourraient s'inspirer des plates Beqa et qui desserviraient des silos à glace installés dans des points centraux. Dans les débuts du projet-pilote, ces silos seraient alimentés par le F.R.V. Gonedau. Une fois que le projet aura fait ses preuves, ils seront alimentés soit par les navires de commerce locaux, soit par les cotres de pêche de 8m dont les plans ont été diffusés par la CPS et qui peuvent transporter jusqu'à 5 tonnes de glace.

Les navires transporteurs seraient les bateaux-mères des embarcations de pêche actuelles utilisées par les différents villages côtiers.

Ils transporteront la glace du silo aux lieux de pêche et chargeront à leur bord les prises de tous les pêcheurs. Après un ou deux jours, ils rentreront à leur base où le poisson serait entreposé dans un silo ou dans un récipient isothermique jusqu'au moment de son expédition aux principaux marchés.

Il va de soi que les récipients seraient régulièrement garnis de glace.

CREDITS NECESSAIRES POUR LA MISE EN OEUVRE IMMEDIATE DU PROJET-PILOTE

1. PETITS BATEAUX TRANSPORTEURS

Construction de la coque	350	
Glacière	160	
Revêtement intérieur de fibres de verre	20	
Moteur diesel de 20 à 30 CV à refroidissement par air	850	
Peinture	10	£ 1.390

2. SILOS A GLACE

Matériel et main-d'oeuvre (£300 par silo) :		
Installations pilotes à Batiki		
Kadavu		
Navilaca	900	
Caisses à poisson 100 à £2 pièce	200	
Sennes de plage (3) à £300 pièce :		
230m x 5,5m de filet à maille de 100 mm	900	£ 2.000
Total :		£ 3.390
Arrondi à la somme de :		£ 4.000

Texte original : anglais